



PUBLIC CIBLÉ

PRÉ-REQUIS OBLIGATOIRES


OBJECTIFS

CONTENU DE LA FORMATION



METHODE MOBILISEE

ENCADRANT - CUMUL DES FONCTIONS - 35h

 Arrêté du 23 février 2012
(Travail en sous-section 4 du Code du Travail)



L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques pouvant être amené à effectuer les interventions

- ✓ Certificat médical d'aptitude au poste de travail.
- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Maîtriser la langue française (lire et écrire)
Pour les formations en langue étrangère, nous consulter
- ✓ Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de
- ✓ Etre conforme aux obligations réglementaires
- ✓ Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- ✓ Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères.
- ✓ Effets sur la santé : pathologies bénignes/malignes + effet du tabac
- ✓ Exigences réglementaires : code de la santé publique
- ✓ Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chute, ...)
- ✓ Code du travail
- ✓ Code de l'environnement (gestion des déchets)
- ✓ Connaître + analyse critique des documents exigibles lors d'intervention sur des immeubles bâtis (NFX46-020 + obligations du donneur d'ordre)
- ✓ Connaître les produits ou procédés de substitution
- ✓ Connaître les sanctions pénales applicables à l'employeur
- ✓ Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- ✓ Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- ✓ Les moyens et équipements de protection (EPI, MPC)
- ✓ Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- ✓ Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif
- ✓ Tour de table (présentation des stagiaires et de leurs attentes)
- ✓ Animation en face à face : exposé magistral avec débats et échanges entre les stagiaires.

ENCADRANT - CUMUL DES FONCTIONS - 35h

METHODE MOBILISEE (Suite)

- ✓ Diaporama interactif (cours combinés d'extraits vidéo, articles, ...)
- ✓ QCM de contrôle en début de journée(s)
- ✓ Travaux en sous-groupe sur étude de cas (situation à analyser)
- ✓ Mise en situation professionnelle sur la plateforme pédagogique
- ✓ Support : livret de formation individuel
- ✓ Atelier pédagogique : Mise en situation réelle des opérations d'habillage, de déshabillage et d'entretien des EPI.

Organisation de la session :

- ✓ Chaque session sera composée de 10 stagiaires maximum.
- ✓ 5 jours de formation, soit 7h en face à face pédagogique (total : 35 heures)

Cette session sera dispensée sur deux semaines : 2 jours la première semaine puis 3 jours, la seconde

Formule « intra » réalisable, si possible, sous 1 semaine. Tarif : nous consulter

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Tx de réussite : 99%*



Modalités d'obtention
(l'ensemble des épreuves est
à valider) :

Epreuve théorique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 12 : rattrapage à l'oral
- si note > 12 : réussite

Epreuve pratique :

- si note < 10 : échec
- si note ≤ 14 : rattrapage à l'oral
- si note > 14 : réussite

La totalité des blocs de
compétence doivent être
validés.

Les modalités sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

- ✓ **Epreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou à réponse courte permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment au(x) :
 - Risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
 - Réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
 - Documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
 - Moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
 - Destinataires du mode opératoire
- ✓ **Epreuve pratique de 60 mn** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :
 - Evaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
 - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
 - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
 - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention, gérer l'élimination des déchets amiantés 5/20

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.



Nos formations sont ouvertes aux
travailleurs en situation de
handicap dans le respect de
l'arrêté du 23 février 2012. Nous
consulter.

*Base : 998 stagiaires



04 78 28 27 98



contact@kapi-formations.com

Tarifs consultables sur notre site

www.kapi-formations.fr